

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 03 octobre 2016 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Madame Noëlle Jodoin
Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Monsieur Serge Ménard

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.
Monsieur Jean-Guy Jacques a motivé son absence.
Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016.
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016.

3- Administration financière

- 3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

Aucun item.

5- Sécurité publique et sécurité civile

- 5.1 Demande à la CNESST pour une soirée d'information auprès des agriculteurs.
- 5.2 Vaccination des nouveaux pompiers et premiers répondants.
- 5.3 Achat de vestes et écussons pour les nouveaux premiers répondants.
- 5.4 Achat d'autocollants et de blocs-formulaires.
- 5.5 Remboursement au comité social pour achats.
- 5.6 Achat de cagoules et d'un casque noir.
- 5.7 Formation en sécurité civile.
- 5.8 Formation en conduite préventive.
- 5.9 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

6- Transport routier

- 6.1 TECQ 2014-2018 : Programmation de travaux révisés.
- 6.2 Adjudication de la soumission pour le traitement d'abrasif.
- 6.3 Demande de réfection de trottoir.
- 6.4 Droit de passage pour la saison de Quad 2016-2017.
- 6.5 Adjudication de la soumission pour le sel à déglacer.
- 6.6 Entrées charretières rang de l'Égypte.

- 6.7 Plainte de monsieur Jean-François Rivard.
- 6.8 Offre de services d'ingénierie pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Larocque et le cours d'eau sans nom # 50.
- 6.9 Identification des luminaires de rues.
- 6.10 Offre de service Excavation F. Paquette (achat de poussière de roche).
- 6.11 Pose de bitume sur le pont du rang 9 (soumissions reçues).
- 6.12 Vitesse rang 6.

7- Hygiène du milieu

Aucun item.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Cahier spécial habitation.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Dépôt du procès-verbal du 07 septembre du comité des loisirs de Saint-Valérien.
- 9.2 Achat de 4 trousse de premiers soins.
- 9.3 Achat d'un module de jeux.
- 9.4 Ligue de soccer mineure Montérégie.
- 9.5 Offre de services de Sandra Gallant, consultante en design.

10- Avis de motion

Aucun item.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

Aucun item.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Club de motoneige ASAN inc. (traverses de routes municipales).
- 12.2 Bilan des visites de prévention.
- 12.3 Soumission ensemencement du fossé du 6^e rang.
- 12.4 Location d'un droit d'accès aux bornes-sèches.
- 12.5 Contrat forfaitaire avec Ferme Beau-Porc enr. pour l'entretien d'hiver de la borne-sèche sur la propriété de monsieur André Goderre.
- 12.6 Location d'un droit d'accès et du coût de l'électricité à la borne-sèche de Ferme Ludrey.
- 12.7 Demande Fondation Caramel à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour lotissement et aliénation.
- 12.8 Demande de pavage dans le 20^e rang.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 356-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Club de motoneige ASAN inc. (traverses de routes municipales).
- 12.2 Bilan des visites de prévention.
- 12.3 Soumission ensemencement du fossé du 6^e rang.

- 12.4 Location d'un droit d'accès aux bornes-sèches.
- 12.5 Contrat forfaitaire avec Ferme Beau-Porc enr. pour l'entretien d'hiver de la borne-sèche sur la propriété de monsieur André Goderre.
- 12.6 Location d'un droit d'accès et du coût de l'électricité à la borne-sèche de Ferme Ludrey.
- 12.7 Demande Fondation Caramel à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour lotissement et aliénation.
- 12.8 Demande de pavage dans le 20^e rang.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

Résolution 357-10-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 telles que rédigées.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016

Résolution 358-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 359-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 27,587.43\$, les comptes payés au montant de 460,409.33\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 03 octobre 2016 au montant de 45,475.25\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun item.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Demande à la CNESST pour une soirée d'information auprès des agriculteurs

Considérant le terrible accident survenu le 27 septembre 2016 sur une ferme agricole affectant notre communauté;

Considérant qu'il est pertinent d'informer les agriculteurs de notre municipalité des dangers relatifs au travail sur les fermes;

Considérant qu'il est pertinent de conscientiser les agriculteurs;

Résolution 360-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Têrteault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de demander à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité du Travail de prévoir une soirée d'informations en décembre 2016 au printemps 2017 avant les travaux dans les champs concernant la sécurité au travail sur les fermes pour les agriculteurs de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

5.2 Vaccination des nouveaux pompiers et premiers répondants

Résolution 361-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de procéder à la vaccination des nouveaux premiers répondants selon la solution qui sera la plus pratique et la plus économique. Environ 14 pompiers et/ou premiers répondants doivent recevoir le vaccin du tétanos [jamais reçu ou expiré] et 5 à 8 pompiers et/ou premiers répondants doivent recevoir le vaccin contre l'hépatite A & B. Il est demandé de soumettre le montant des dépenses avant de procéder.

5.3 Achat de vestes et écussons pour les nouveaux premiers répondants

Résolution 362-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Têtreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de procéder à l'achat 6 vestes de premiers répondants à 114\$ chacune et 6 écussons « croix de vie » à environ 36 \$ chacun pour un total d'environ 900\$, taxes en sus.

5.4 Achat d'autocollants et de blocs-formulaires

Résolution 363-10-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Têtreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de procéder à l'achat de 50 autocollants à 1.49\$ chacun pour véhicule et 10 blocs-formulaires NCR à 20.70\$ chacun pour un total d'environ 281.50\$, taxes en sus.

5.5 Remboursement au comité social pour achats

Considérant qu'il y a eu des changements dans la structure hiérarchique du Service de sécurité incendie et premiers répondants ;

Considérant qu'il y a eu lieu de faire l'achat de vêtements et accessoires afin de bien identifier les fonctions des officiers ;

Résolution 364-10-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de rembourser au comité social le montant déboursé pour l'achat de chemises [2] et d'épaulettes suite aux changements au niveau des officiers. Le coût total est de 226.70\$, taxes en sus.

5.6 Achat de cagoules et d'un casque noir

Considérant les risques pour les pompiers reliés à l'utilisation de cagoules contaminées;

Considérant qu'il y a lieu de bien identifier, sur les lieux d'une intervention, le pompier qui agit uniquement à titre de chauffeur de citerne ;

Résolution 365-10-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de procéder à l'achat de 40 cagoules au coût de 25\$ chacune et d'un casque noir au coût de 249\$ pour un total d'environ 1249\$, taxes en sus.

5.7 Formation en sécurité civile

Considérant l'offre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour une formation sur la sécurité civile [volet introduction];

Considérant que le directeur incendie et l'assistant-directeur aimerait assister à cette formation;

Considérant le délai pour l'inscription et la date de formation;

Résolution 366-10-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de demander à la municipalité d'entériner la formation en sécurité civile qui aura lieu le 1^{er} octobre prochain à Saint-Dominique et à laquelle sont inscrits le directeur et son assistant. Le coût est de 300\$ total, taxes en sus.

5.8 Formation en conduite préventive

Résolution 367-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyer par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de 7 candidats à une formation conduite préventive théorique et pratique au coût de 1 291\$, taxes en sus.

5.9 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Considérant la lettre du ministre de la Sécurité publique, datée du 18 mai 2016, concernant le Volet 3 au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel, selon laquelle un montant limité à une somme de 15,000\$ par autorité régionale sera réservé pour le remboursement de formation des pompiers;

Considérant qu'en vertu de cette lettre, le Ministère souhaite que les autorités régionales déterminent les formations qu'elles souhaitent soumettre au ministère de la Sécurité publique jusqu'à concurrence de ladite somme de 15,000\$;

Considérant les priorités de formation établies par le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ces nouvelles règles limitent l'accessibilité audit programme, tant monétairement que par la priorisation de certaines formations pour les municipalités de notre territoire;

Considérant que ces règles sont susceptibles de brimer le développement des ressources en sécurité incendie suivant les besoins des municipalités du territoire maskoutain;

Considérant la recommandation du comité Sécurité incendie et civile formulée lors de la réunion du 26 mai 2016;

Résolution 368-10-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

- De manifester le désaccord de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton quant aux nouvelles règles établies pour l'accessibilité au programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaire ou à temps partiel;
- D'appuyer la résolution 16-06-164 de la MRC des Maskoutains;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à notre député provincial monsieur André Lamontagne.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 TECQ 2014-2018 : Programmation des travaux révisés

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Résolution 369-10-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessures infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

6.2 Adjudication de la soumission pour le traitement d'abrasif

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour le traitement d'abrasif auprès de Multi-Routes et Calclo;

Considérant que seule Multi-Routes inc. a soumissionné : 8,670\$, taxes en sus;

Résolution 370-10-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adjuger la soumission à Multi-Routes inc. au montant de 8,670.00\$, taxes en sus, soit 8.16\$ la tonne.

6.3 Demande de réfection de trottoir

Considérant que les élus prennent connaissance de la demande de madame Marie-Josée Leduc, ingénieur chez Tenco, concernant l'état du trottoir actuel se rendant au stationnement sur le chemin Upton;

Résolution 371-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de prévoir la réfection de cette section de trottoir au budget 2017 mais de le réparer temporairement.

6.4 Droit de passage pour la saison de Quad 2016-2017

Considérant que le Club 3 & 4 roues du comté de Johnson soumet une demande de droit de passage afin de circuler sur notre territoire;

Considérant que cette demande nous est soumise à tous les ans ;

Considérant la demande d'un nouveau droit de passage;

Considérant la demande d'une modification au droit de passage

Résolution 372-10-2015

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

- d'autoriser le club 3 et 4 roues du comté de Johnson à traverser le chemin Bernier, le rang de l'Égypte, le Petit 10^e rang, le 11^e rang et d'utiliser le tronçon à partir du 1396 Principale jusqu'au chemin d'Upton sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et ce, avec l'accord des propriétaires et que l'entretien de la signalisation routière sur nos chemins soit faite par nos employés afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes et des autres usagers de la route conformément à la loi sur les véhicules hors route. Que les ponceaux qui ne servent plus ou qui sont vétustes soient enlevés.
- D'accorder la modification du droit de passage jusqu'au 1396 rue Principale ;
- D'ajouter au droit de passage actuel une longueur de 1.5 kilomètre dans le 21^e rang jusqu'à la limite de la municipalité d'Upton et du 11^e rang sur une longueur de 4.3 kilomètres dans le but de former une jonction avec la

municipalité d'Upton à cause de la fermeture du pont du 5^e rang à Saint-Théodore d'Acton.

6.5 Adjudication de la soumission pour l'achat de sel à déglacer

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'acquisition de 250 tonnes métriques de chlorure de sodium (NaCl);

Considérant qu'ont soumissionné;

Sel Frigon :	23,707.85\$, taxes incluses;
Sel Warwick :	24,130.37\$, taxes incluses;
Compass Minerals Canada :	26,125.19\$, taxes incluses;

Résolution 373-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adjuger la soumission à Sel Frigon pour un montant de 23,707.85\$, taxes incluses étant la soumission la plus basse conforme.

6.6 Entrées charretières rang de l'Égypte

Considérant que, selon le responsable des travaux publics, il y a 23 entrées charretières à reprendre;

Résolution 374-10-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics à effectuer la réfection des entrées charretières ciblées par le responsable des travaux publics en achetant 80.5 tonnes de gravier, transport et 1,800\$ taxes en sus. De plus, il est demandé de faire la vérification des entrées charretières dans le 6^e rang.

6.7 Plainte de monsieur Jean-François Rivard

Considérant que monsieur Jean-François Rivard du 686 Petit 8^e rang a déposé une plainte relativement à la coupe de ses fleurs par la firme Masyna;

Considérant que le talus des fossés fait parti de l'emprise du chemin;

Considérant que les fleurs étaient sur le talus du fossé;

Résolution 375-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'informer le plaignant que la firme est mandatée pour faire la coupe des fossés et des talus. Les plantes doivent être plantées en dehors de l'emprise du chemin.

6.8 Offre de services d'ingénierie pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Larocque et le cours d'eau sans nom # 50

Considérant la présence d'un ponceau transversal existant désuet et trop court sou le chemin Larocque;

Considérant que ce ponceau est très petit en diamètre comparativement au 2^e ponceau du même rang;

Considérant la problématique relative à ce ponceau;

Considérant l'offre de services en ingénierie pour remplacer ce ponceau;

Résolution 376-10-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

- De demander une estimation des coûts relatifs à l'achat d'un ponceau, des travaux de remplacement, etc.;
- De prévoir les travaux au budget 2017;
- De demander aux employés de voirie d'enlever les branches qui obstruent l'écoulement des eaux.

6.9 Identification des luminaires de rues

Considérant qu'il est difficile d'identifier les luminaires de rues qui font défauts;

Résolution 377-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'acheter le nécessaire pour identifier les luminaires de rues en installant des numéros visibles sur les poteaux.

6.10 Offre de service Excavation F. Paquette (achat de poussière de roches)

Les élus prennent connaissance de l'offre de service de Excavation F. Paquette pour l'achat de 1500 tonnes de poussière de roches pour les chemins d'hiver.

Résolution 378-10-2016

Il est proposé et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'accepter l'offre de services de Excavation F. Paquette pour l'acquisition de 1500 tonnes de poussière de roches pour la somme de 22,161.43\$, taxes incluses.

6.11 Pose de bitume sur le pont du rang 9 (soumissions reçues)

Considérant les exigences du ministère des Transport concernant le pont du 9^e rang;

Considérant qu'il a fallu enlever l'enrobé bitumineux sur le tablier du pont du 9^e rang pour effectuer les réparations exigées par le ministère;

Considérant qu'il faut paver le tablier;

Considérant les soumissions déposées :

Chapdelaine Asphalte :	7,850\$, taxes en sus;
Eurovia Québec Construction inc. :	13,549\$, taxes en sus;

Résolution 379-10-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'accepter l'offre de Chapdelaine Asphalte pour en date du 27 septembre 2016 pour paver le tablier du pont du 9^e rang pour un montant de 7,850\$, taxes en sus.

6.12 Vitesse rang 6

Cet item est reporté.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Cahier spécial habitation

Résolution 380-10-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de publier une promotion d'une demie page dans le cahier spécial Habitation dans la Pensée de Bagot au montant de 600\$, taxes en sus.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Dépôt du procès-verbal du 07 septembre du comité des loisirs de Saint-Valérien

Le procès-verbal du 07 septembre 2016 du comité des loisirs est déposé.

9.2 Achat de 4 trousse de premiers soins

Résolution 381-10-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de demander à la coordonnatrice en loisirs de vérifier les prix avec le service de premiers répondants.

9.3 Module de jeux

Considérant que les Loisirs de Saint-Valérien demandent à la municipalité de faire l'acquisition d'un module de jeux à être installé au parc Mon Repos ;

Considérant l'offre des loisirs à investir un montant de 10,000\$ pour l'acquisition d'un module ;

Considérant que les élus prennent connaissance des offres de services ;

Résolution 382-10-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser la coordonnatrice en loisirs de faire la demande de subvention pour et au nom de la municipalité, de demander à la coordonnatrice de vérifier avec la directrice du futur CPE des suggestions concernant l'acquisition du module et de budgéter le tout pour l'année 2017.

9.4 Ligue de soccer mineur Montérégie

Considérant que les loisirs ont été approchés par la ligue de soccer mineur de la Montérégie ;

Considérant que les joueurs pourront jouer sur les terrains municipaux et sur le terrain des autres municipalités ;

Considérant que les critères d'admissibilités pour être membre de la ligue sont :

- Avoir des terrains en bon état et de dimension réglementaire ;
- Avoir l'équipement adéquat et buts conformes aux normes en vigueur dans la ligue ;

Résolution 383-10-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de ne pas s'objecter à l'adhésion à la ligue de soccer mineure Montérégie et que la municipalité va tout faire pour que terrain de soccer soit prêt. Les loisirs doivent revenir avec des estimés pour l'équipement adéquat et les buts conformes pour le budget 2017.

9.5 Offre de services de Sandra Gallant, consultante en design

Les élus prennent connaissance de l'offre de services de Sandra Gallant, consultante en design, pour effectuer les décorations de Noël.

Résolution 384-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'accepter l'offre de service de Sandra Gallant, consultante en design, pour la somme forfaitaire de 675\$. Information est donnée à madame Gallant que la municipalité n'achètera pas d'autres décorations de Noël.

10 AVIS DE MOTION

Aucun item.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun item.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Club de motoneige ASAN inc. (traverses de routes municipales)

Considérant que le Club ASAN inc. opère un sentier de motoneige sur notre territoire;

Considérant que les endroits où traverse le sentier sont :

- * Entre le 339 petit-11^e rang et à l'intersection du petit-10^e rang;
- * Près du 316, 10^e rang;
- * Près du 393, rang de l'Égypte;
- * Près du 495, rang de l'Égypte;
- * Près du 541, rang de l'Égypte;
- * Entre le 355 et le 541 rang de l'Égypte;
- * Au 520, petit-10^e rang;
- * Dans le 10^e rang côté de la rivière;
- * Face au 690 chemin de l'École;

Considérant que tous ces endroits sont sous la juridiction municipale;

Résolution 385-10-2015

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'installer la signalisation nécessaire dans le but d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneige à ces endroits.

12.2 Bilan des visites de prévention

Considérant que les visites de prévention concernant les résidences privées relèvent du service contre les incendies de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ;

Considérant que le conseil municipal veut connaître l'avancement des visites ;

Résolution 386-10-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de demander au service contre les incendies de soumettre au conseil municipal un bilan des visites de prévention.

12.3 Soumission ensemencement du fossé du 6^e rang

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de services de la compagnie Sotramex pour effectuer l'ensemencement du fossé du 6^e rang ;

Considérant que cet ensemencement protégera les talus du fossé creusé ;

Résolution 387-10-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'accepter la soumission # 1100 de Somatrex au montant de 2,115.54\$, taxes incluses.

12.4 Location d'un droit d'accès aux bornes-sèches

Résolution 388-10-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que le Conseil autorise des dépenses au montant de 450\$ pour la location d'un droit d'accès déneigé pour l'année 2016-2017 à la borne-fontaine sèche de la Municipalité chez monsieur François Bérubé, 633 Grande Ligne à Saint-Valérien-de-Milton et chez madame Réjeanne Goyette, 1510, 6^e rang à Saint-Valérien-de-Milton.

Sur même proposition, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise le Maire ou le Maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer avec monsieur Bérubé et madame Goyette, le document préparé à cet effet par la Municipalité.

12.5 Contrat forfaitaire avec Ferme Beau-Porc enr. pour l'entretien d'hiver de la borne-sèche sur la propriété de monsieur André Goderre

Considérant qu'il y a une borne sèche pour lutter contre les incendies sur la propriété de monsieur André Goderre sis au 1627 11^e rang à Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il faut déneiger l'accès à la borne sèche sur le bord du 11^e rang et un emplacement afin de permettre aux camions d'incendie de se stationner lors d'interventions;

Résolution 389-10-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de signer une entente à intervenir avec Ferme Beau-Porc enr. pour le déblaiement de la neige pour l'accès aux camions à la borne sèche et le stationnement nécessaire pour la somme forfaitaire de 450\$ pour l'année 2016-2017 et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Monsieur Luc Tétreault déclare qu'il a des intérêts pécuniaires dans le point suivant et se retire de la table des délibérations.

12.6 Ferme Ludrey (Déneigement)

Considérant que la municipalité utilise une fosse à purin désaffectée, propriété de Ferme Ludrey, à titre de réservoir d'eau en cas d'incendie ;

Considérant que le site doit être déneigé en tout temps pour avoir accès en cas d'urgence ;

Considérant les frais donnés aux autres propriétaires où sont situés les bornes sèches ;

Résolution 390-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de défrayer un coût de 450\$, taxes en sus, pour l'entretien d'hiver du chemin d'accès à la borne sèche sis sur la propriété de Ferme Ludrey pour la saison 2016-2017, de verser un montant de même montant 544\$, taxes en sus, pour défrayer l'électricité et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Monsieur Luc Tétreault reprend son siège à la table des délibérations.

12.7 Demande Fondation Caramel à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour lotissement et aliénation

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande est le lot 4 218 638;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande est de 3 418 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le voisin, Fondation Caramel, désire acquérir une partie du terrain contiguë afin d'agrandir son exploitation;

CONSIDÉRANT que l'usage présent du lot 5 213 528 dont est propriétaire Fondation Caramel est utilisé à des fins agricoles, soit l'opération d'un chenil;

CONSIDÉRANT que l'usage actuel du lot est agricole et que l'usage prévu suite à l'aliénation du terrain sera également un usage agricole;

CONSIDÉRANT que l'entretien de cette partie du lot 4 218 638 est plus complexe pour Ferme Beaudry et Fils puisqu'elle est entourée par des fossés de lignes;

CONSIDÉRANT qu'il y aura création d'un nouveau lot et que ce nouveau lot devra être regroupé au lot 5 213 528 afin d'être conforme au règlement de lotissement en vigueur ;

Considérant qu'advenant l'autorisation de la CPTAQ pour l'aliénation et le lotissement du lot 4 218 638, ce dernier devra faire l'objet d'un regroupement avec le lot adjacent (3 841 911) appartenant également à Ferme Beaudry et Fils, faisant partie

du même matricule, cela étant conforme au règlement d'urbanisme. Il existe également l'option de faire la demande pour une dérogation mineure pour la mesure du frontage à la rue qui sera légèrement sous la norme du 50 mètres exigées par le règlement de lotissement en vigueur (47.05 mètres);

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement d'urbanisme (# 2006-22) de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton quant à l'usage;

Résolution 391-10-2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'appuyer la demande et de recommander fermement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser le lotissement et l'aliénation pour le lot 4 218 638 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie totale de 3 418 mètres carrés, le tout tel que localisé et expliqué sur les documents et les plans accompagnant la demande.

12.8 Demande de pavage dans le 20^e rang

Les élus prennent connaissance de la demande de monsieur Daniel Perron afin de savoir si la municipalité prévoit du pavage dans le 20^e rang.

Résolution 392-10-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'informer monsieur Perron que la municipalité priorise la pose de pavage sur les rangs où sont situés les résidences.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 393-10-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de lever l'assemblée à 20H55.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s)

conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 03 octobre 2016.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.